

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 14 OCTOBRE 2010

2010-22 INSTALLATIONS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES – AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE DEPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

L'an deux mille dix, le jeudi 14 octobre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 8 juin 2010, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, sur la commune de SAINT HERBLAIN, sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 17
Votants : 18

Titulaires présents :

Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Joseph AUDOUIN, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur Jean-Michel BRARD, délégué du collège électoral de Pornic,
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine

Suppléants présents :

Monsieur Robert MACE, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres

Excusés:

Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,
Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire
Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale

Titulaires ayant donné pouvoir :

Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire ayant donné pouvoir à M. Bernard CLOUET

Secrétaire de séance : M. Maurice PERRION

**2010-22 INSTALLATIONS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES –
AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE DEPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE
DE SUBVENTION**

Vu l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales,

Il existe aujourd'hui 58 zones d'ombre ADSL sur le territoire du SYDELA. Aucun opérateur privé ne s'est positionné pour desservir ces secteurs. Or, cette situation est génératrice d'inégalité de traitement pour les habitants concernés qui n'ont pas accès à internet haut débit.

Expert en matière de réseaux souples et fédérateur de moyens, le SYDELA souhaite apporter son aide aux communes et envisage de se positionner en 2011 comme opérateur d'opérateurs pour la desserte de ces zones.

Avant toute décision, le comité souhaite prendre l'attache de ses partenaires institutionnels, en particulier de l'Etat, afin de recenser les accompagnements financiers dont il pourrait bénéficier sur ce dossier.

Le comité décide, à l'unanimité :

- D'autoriser M. le Président à adresser un dossier de demande de subvention au commissariat général à l'investissement dans le cadre du programme national du « très haut débit ».

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Renard CLOUET

